

DEMOCRATIE-INFO

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION NE S'USE QUE QUAND ON NE S'EN SERT PAS. N° 68 6e Année ISSN 1253-4706

Le bulletin bimensuel de "SOS DEMOCRATIE AUX COMORES".

(Organisation de défense des droits de l'Homme)

ÉDITORIAL

MARS - AVRIL 2002—France:1€/COMORES:300FC

AHMED Abdou Rahamane

Président de SOS DÉMOCRATIE



CONTRE LES FRAUDES ELECTORALES ET LA CORRUPTION

Selon plusieurs témoignages concordants, les différentes élections organisées aux Comores tant pour l'élection du Président de l'Union des Iles que celle des chefs de l'exécutif de l'Île d'Anjouan et de Mohéli ont été entachées d'irrégularités multiples. Celles-ci sont dénoncées par les candidats et certains organes de presse.

Ainsi, selon le journal La Lettre de l'Océan Indien n°989 du 23 mars 2002 « le scrutin (primaire présidentiel à l'île de la Grande-Comore) a souffert d'un manque évident d'organisation...Le doute plane sur la fiabilité de certains procès verbaux de bureaux de vote ». Le candidat Saïd Ali Kemal, sorti troisième suite à ces élections, a déclaré que « la fraude et l'argent expliquent la victoire du colonel Azali Assoumani, pas son programme ».

A Anjouan, la candidate au scrutin du chef de l'exécutif de l'île Roukia Ibrahim témoigne qu'il y a « des bureaux de vote transférés, des listes incomplètes et falsifiées, des cartes fantômes, influence et corruption d'électeurs, déploiement non justifié de l'armée à la veille du scrutin, agression et refoulement dans les bureaux de vote des représentants des candidats...le nombre des bureaux de vote ...est passé de 176 bureaux à 188 comptabilisés le jour du scrutin ».

Enfin Issiaka Abdourazak, le président de la Commission chargée d'homologuer les résultats des élections aux Comores a démissionné suite à ce « climat de suspicion » afin de ne pas cautionner le tripatouillage électoral.

La Commission Nationale Électorale Indépendante et d'Homologation (CNEIH) a annulé le 22 avril les résultats des élections du chef de l'exécutif de l'île de Mohéli et de la présidentielle des Comores. Un membre de cette commission Monsieur Oukach Mohamed Jaffar explique cette décision par « Les irrégularités constatées, notamment les nombreux procès-verbaux non signés, l'absence des assesseurs des deux candidats ne justifiaient pas l'homologation des résultats ».

Nous sommes étonnés d'apprendre que le Comité de Suivi, arbitre des litiges dans le processus institutionnel aux Comores a dissout le lendemain la CNEIH soit disant « pour incapacité et incompétence ». Par la suite cette commission est scindée en deux (l'une chargée des opérations électorales et l'autre de l'homologation des scrutins. Alors, c'est sous la pression des autorités comoriennes que la CNEIH a été empêchée d'appliquer ses décisions. Certaines organisations internationales influencées par des responsables français ont une attitude complaisante envers le colonel Azali arrivé au pouvoir par un coup d'État tout en le soutenant ouvertement.

Leçon qu'il convient de retenir de ces événements malheureux est qu'aux Comores les rênes du pouvoir sont à portée de main de ceux qui possèdent des armes. Une fois bien installé, ils peuvent supprimer toutes les institutions démocratiques et gouverner par ordonnance en faisant main basse sur les deniers publics. Cette basse gouvernance est effectuée pour asseoir son pouvoir, avant l'organisation des échéances électorales falsifiées suivie d'une corruption de grande envergure et des menaces auprès de ses adversaires.

Les Comores ne peuvent pas se sortir de la crise séparatiste et institutionnelle actuelle sans que les plus hautes autorités aient été choisies dans le cadre d'élections démocratiques et transparentes. La communauté internationale doit être vigilante sur les conséquences de ces allégations de mascarades électorales pour la légitimité des nouvelles autorités comoriennes et l'avenir de ce pays, déjà affaibli par les crises successives.

Directeur de la publication: ALI Damir Codirecteur de la publication : AHMED Abdou Rahamane

Comité de rédaction: AHMED Abdou Rahamane, HACHIM Mohamed, AMIR Salim,

ABDEREMANE Naoufal, ALI Damir Tél : 06.61.60.18.50-06.60.11.81.90- Fax : 01.58.16.45.46

Imprimerie : HORLOGE COPIE – 3 Rue BRANTOME -75003 Paris

Commission Paritaire: 1001G 79034 SOS DÉMOCRATIE – 92504 RUEIL-MALMAISON CEDEX

E-mail: SOSDemocratieComores@wanadoo.fr

INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...

Le 17 mars, selon plusieurs témoignages, les élections primaires à La Grande-Comore pour désigner les trois candidats au scrutin présidentiel des Comores ont été entachées par plusieurs irrégularités:

listes modifiées, environs 20 000 cartes électorales disparues, une corruption aiguë et l'utilisation des biens de l'État en faveur du candidat Azali Assoumani, le président sortant issu d'un coup d'État.

SOS DEMOCRATIE dénonce l'utilisation de l'État en faveur d'un candidat avec la complicité de certains éléments étrangers. Nous réclamons des élections justes, libres et démocratiques.

Le 21 mars, trois des neuf candidats à la « présidence de l'île d'Anjouan se retirent de la course. Ils ont dénoncé la manque de « transparence et d'égalité des chances ».

Cette décision est due au fait que le candidat Mohamed Bacar a refusé de démissionner de ses fonctions de chef de l'Autorité d'Anjouan et de chef des armées. Il a usé de ces pouvoirs pour se faire élire président le 31 mars. Au lendemain de cette élection une candidate a dénoncé plusieurs irrégularités.

SOS DEMOCRATIE dénonce encore l'utilisation de la force et de l'argent du pouvoir pour influencer les votes.

Le 11 avril, une barque transportant une vingtaine d'anjouanais voulant se rendre à Mayotte a été interceptée par une vedette de la gendarmerie française au nord de cette île comorienne sous administration française.

Une fillette de 4 ans est morte noyée. Une autre a été évacuée à l'hôpital de Mamoudzou.

SOS DEMOCRATIE demande une fois de plus l'abrogation du visa Balladur qui empêche les autres comoriens de se rendre à Mayotte. Cette réglementation occasionne des milliers de morts suite à des naufrages.

SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...

« Si les choses se mettent en place à Anjouan et à Mohéli, on commencera à travailler avec eux en attendant que la Grande-Comore règle ses problèmes ».

Extrait de l'intervention de Monsieur Jean Pierre LAJAUNIE, ambassadeur de la France aux Comores au cours d'une conférence de presse le 11 mars 2002.

« Le financement du processus est prévu jusqu'au 30 avril prochain et qu'aucune rallonge ne sera acceptée du fait qu'il y a déjà eu plusieurs reports...Si le processus perdure, la coopération ne sera pas renouvelée ».

Extrait de l'intervention de Monsieur Gilles DESESQUELLES, chargé d'affaires de l'Union européenne aux Comores au cours d'une conférence de presse le 10 avril 2002 à Moroni.

« On ne peut pas accepter que le pays soit pris en otage par trois ou quatre personnes... Les candidats doivent désormais se soumettre aux règles qui seront retenues, et non pas imposer leurs volontés ».

Extrait de l'appel de Monsieur Francisco Caetano José MADEIRA, envoyé Spécial du Secrétaire général de l'O.U.A aux Comores repris par l'AFP le 28 avril 2002.

La discrimination est contraire aux droits humains

Élections présidentielles en France

24 avril 2002 : la Section française d'Amnesty juge capital de rappeler aujourd'hui quelques principes essentiels

La discrimination est contraire aux droits humains

Suite aux résultats du premier tour des élections présidentielles en France, le respect des droits humains, sujet qui n'a pas beaucoup été abordé dans la campagne, est placé sous le feu des projecteurs. Depuis 41 ans, Amnesty International a pour principe de ne pas appeler à voter pour ou contre un candidat. Mais la Section Française d'Amnesty juge capital de rappeler aujourd'hui quelques principes essentiels.

Amnesty International demande à tous les États de promouvoir et de respecter les droits humains et attend des responsables politiques, en France comme à l'étranger, des positions claires et fermes en ce sens, dans leurs actes comme dans leurs paroles.

La préférence nationale, qu'elle porte sur le logement, les prestations sociales, le travail ou d'autres droits, est ouvertement fondée sur la discrimination entre français et étrangers. Or, la discrimination est radicalement contraire à la notion même de respect des droits humains, en droit international comme en droit français. Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit, indique l'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Pour toutes ces raisons, Amnesty dit:

Non à la peine de mort en toutes circonstances;

Non à la torture en toutes circonstances, même en situation de guerre et même lorsque des États affrontent des menaces graves pour leur sécurité;

Non aux violations des droits humains, y compris celles qui résultent de discrimination fondées sur des convictions politiques ou religieuses, la couleur de la peau, la nationalité et l'identité.

Oui au respect du droit d'asile, le seul droit qui reste à celles et ceux à qui on refuse tous les autres.

Dans ce contexte international et national actuel, Amnesty rappelle à tous les États et à tous les responsables politiques l'obligation du respect scrupuleux de l'ensemble des droits contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et invite toutes les personnes qui y sont attachées à faire pression pour qu'il en soit ainsi. Pour sa part, Amnesty fera preuve d'une très grande vigilance face aux risques que présente pour les droits humains la situation actuelle et future.

Déclaration Commune de l'Opposition et de la Communauté Comorienne en France:

Il y a péril en la demeure, aux Comores. Le refus inattendu du Colonel Azali et de son premier ministre, de respecter l'autorité de la commission d'homologation des élections, risque de condamner le pays dans un nouveau purgatoire politique, juridique et institutionnel.

En déclarant « sans valeur » la décision de la « CNEIH » portant invalidation du scrutin du 14 avril dernier, ces apprentis-sorciers du putschisme laissent ouverte la possibilité d'un nouveau coup d'état en vue de s'investir du pouvoir par la force.

Il n'est pas besoin de sagacité d'esprit pour comprendre que le non-respect des décisions de la « CNEIH » constituerait une violation flagrante de la lettre et de l'esprit de l'accord de Fomboni et, partant, porterait gravement atteinte au processus de réconciliation nationale. En vertu du compromis de Fomboni, c'est la « CNEIH » qui fait office de juge électoral pendant la transition. Ses décisions qui sont prises en premier et en dernier ressort, ne sont susceptibles d'aucune révocation devant quelque autre instance que ce soit.

La prétention du comité de suivi de substituer à la CNEIH, une structure croupion en vue d'homologuer l'élection du Colonel Azali, nonobstant l'accord de Mohéli, est absurde à plus d'un titre. D'une part, en l'absence de disposition explicite du dit accord conférant une compétence de principe ou d'exception au comité de suivi pour dissoudre la CNEIH, toute mesure visant cet objet est foncièrement entachée d'illégalité...

...Fort, de cette fraîche expérience, nous, représentants de la communauté Comorienne et des partis de l'opposition, en France:

- 1- Exprimons notre ferme soutien à toutes celles et à tous ceux qui se mobilisent pour exiger le respect de l'autorité de la chose jugée par la « CNEIH » et donc la décision d'annulation du scrutin du 14 avril 2002.
- 2- Appelons les forces démocratiques à un sursaut républicain, en exigeant la reprise des élections présidentielles dans le respect de la liberté de candidature, des exigences de transparence, d'égalité et de liberté de suffrage.
- 3- Appelons les forces armées à défendre la légalité constitutionnelle aussi bien que la légitimité démocratique, en mettant en échec la récidive putschiste du Colonel Azali.
- 4- Demande à la communauté internationale et à la France...en particulier, de bien vouloir mettre fin aux ingérences suspectes et inadmissibles de leurs représentations diplomatiques, à Moroni, dans le jeu électoral.

Peuvent-elles croire que la démocratie serait l'apanage des seuls pays développés et qu'ailleurs, notamment aux Comores, une démocratie de pacotille serait de rigueur. Paris, le 1er mai 2002

PRD/Mzingara; Djababou; Chuma; PCDP-Djamnazi; FD; MDP; MPC; RND; PRC; RDC; MJR; GRITAC; GAC; etc...

SIGNEZ CETTE NOUVELLE PETITION

Près de 200.000 signatures ont déjà été remises aux autorités américaines

Pour Mumia Abu-Jamal,

Une seule justice : sa libération

Les autorités américaines s'honoreraient de ne plus faire obstacle à la manifestation de la vérité. La justice doit lui permettre de comparaître pour défendre son innocence. Elle doit l'entendre et prendre en considération les nombreuses preuves et témoignages qui le disculpent, notamment les aveux de Arnold Beverly qui revendique l'assassinat du policier pour lequel Mumia a été condamné à mort. Nous exigeons la libération de Mumia !

Nom

ville/pays

signature

.....
.....

« ÉCHO DES ILES COMORES », c'est chaque Samedi de 19h30 à 20h30 sur 106.3 FM. C'est une information libre et des passages musicaux. Sur INTERNET: WWW.altern.org/fpp

ABONNEZ-VOUS à « DÉMOCRATIE INFO »

Nom.....Prénom.....Adresse.....

.....Code Postal.....Ville.....

OUI, je m'abonne à « DÉMOCRATIE INFO » pour une année et je joins un chèque de 10 € à l'ordre de SOS DÉMOCRATIE. Fiche à renvoyer à **SOS DÉMOCRATIE AUX COMORES B.P.131—92504 RUEIL MALMAISON CEDEX**

Association de Défense des Droits de l'Homme

Bulletin publié à 500 exemplaires